



**PRÉFÈTE  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer**

**Service des procédures environnementales**

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE commune de JAU DIGNAC ET LOIRAC**

**Une enquête publique est prescrite du 19 janvier 2021 au 19 février 2021**, afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol dans la commune de Jau Dignac et Loirac, au lieu-dit «Pontac», déposé par la société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT.

La puissance envisagée est de 5 MWc sur une surface clôturée d'environ 5,7 hectares. Le responsable du projet photovoltaïque est la société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT situé au 5, rue Drouot – 75009 PARIS. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au représentant du maître d'ouvrage, M. Alexis DE DEKEN à l'adresse mel : alexis.dedeken@photosol.fr ou par téléphone au n° 01 84 25 41 08.

**Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.**

Le public pourra consulter le dossier d'enquête, comprenant le dossier de permis de construire, avec une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire ainsi que les divers avis émis sur ce projet, à la mairie de JAU DIGNAC ET LOIRAC, située au 20, rue de la Mairie, 33590 JAU DIGNAC ET LOIRAC (Horaires d'ouvertures : les Mardi, Jeudi et Vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le mercredi matin de 08h00 à 12h00, le Samedi matin de 09h00 à 12h00), où il pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Gironde à l'adresse suivante : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr), rubriques « publications », « publications légales », « Enquêtes publiques et consultations du public ». Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr), en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État en Gironde.

Les observations pourront aussi être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie concernée, en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public. Pendant la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la Cité Administrative – à l'accueil DDTM - 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouvrés d'accueil du public.

Le commissaire enquêteur, M. Daniel MAGUEREZ, Ingénieur général de l'armement à la retraite, se tiendra à la disposition du public à la Mairie pour recevoir les observations, le :

- Mardi 19 janvier 2021 de 9h00 à 12h00,
- Samedi 6 février 2021 de 9h00 à 12h00,
- Vendredi 19 février 2021 de 14h00 à 17h00.

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences téléphoniques au n°05 56 09 42 12 :

- le Samedi 6 février 2021 de 11h00 à 12h00,
- le Vendredi 19 février 2021 de 14h00 à 15h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an, à la Mairie de Jau Dignac et Loirac, à la DDTM de la Gironde et sur le site internet des services de l'État de la Gironde : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-légales>.

La Préfète de la Gironde, est compétente pour statuer sur la demande de permis de construire déposée par PHOTOSOL DEVELOPPEMENT.